

INFORMATIONS RELATIVES À LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Ce document et ses annexes sont signés électroniquement avec la solution intégrée à Clap.legal ou autre.

Cette signature est conforme à la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique.

L'intégrité du document signé, c'est-à-dire l'absence de modification, est garantie par un certificat électronique.

Le document peut être signé à l'agence (signature sur tablette) ou à distance par email + code d'accès personnel.

Une seule signature suffit à valider tous les documents, pour cette raison l'apposition de paraphes ou de signatures sur chaque page est inutile.

Le style de la signature, manuelle ou avec les styles proposés par le logiciel, ne change rien à la force probante de celle-ci.

Les documents signés numériquement protégés par le certificat peuvent être dupliqués tout en gardant leur force probante. Pour cette raison, nous ne mentionnons pas le nombre d'exemplaires originaux, et ce, en conformité avec l'article 1325 du code civil.

